

L'an deux mille vingt le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra PAILLOT, Maire.

PRÉSENTS :Mme Sandra Paillot, Maire

Messieurs Fabrice Hasse, Pascal Mischieri et Pierre Peytoureau, adjoints

Mesdames et Messieurs Aurélien Cénatiempo, Jacques Gablier, Christophe Mangé, Catherine Nioteau, Xavier Svahn,

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Elodie Chauveau, Sophie Hadaji-Avrill, Sabrina Héraud, Annick Lasne qui a donné pouvoir à Mme Sandra Paillot, Frédéric Robert, Alain Scharnitzky

Secrétaire de séance : M Jacques GABLIER

Ordre du jour :

1: Délibérations :

- Vote des taux d'imposition 2020
- désignation de délégués auprès du SDE 24
- désignation de délégués auprès du SIVOS de Neuvic

2 :Point sur la scierie

3 :Point sur les bornes enterrées (ordures ménagères)

Adoption du compte-rendu précédent :

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération n°24

OBJET : Vote des taux d'imposition 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

- Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2020 à savoir :
 - Taxe foncier bâti : 16.48 %
 - Taxe foncier non bâti : 86.14%

Délibération n°25

Objet : Désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs – SDE24

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement du SDE 24

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune de Saint-Germain du Salembre au sein du SDE 24,

Vu qu'il est nécessaire d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Considérant que Madame le Maire propose que cette élection se fasse à la main levée et que le conseil Municipal y est favorable, à l'unanimité.

Vu les résultats de l'élection du 1er délégué titulaire :

- M. MISCHIERI Pascal, 10 voix pour

Majorité absolue : 10 voix

- M. MISCHIERI Pascal a été élu avec 10 voix

Vu les résultats de l'élection du 2^{ème} délégué titulaire :

- M. HASSE Fabrice, 10 voix pour

Majorité absolue : 10 voix

- M. HASSE Fabrice a été élu avec 10 voix

Vu les résultats de l'élection du 1er délégué suppléant :

- M. SVAHN Xavier, 10 voix pour

Majorité absolue : 10 voix

- M. SVAHN Xavier a été élu avec 10 voix

Vu les résultats de l'élection du 2^{ème} délégué suppléant :

- M. MANGÉ Christophe, 10 voix pour
- Majorité absolue : 10 voix
- M. MANGÉ Christophe a été élu avec 10 voix

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Saint-Germain du Salembre au sein du SDE 24 :

- M. MISCHIERI Pascal et M. HASSE Fabrice, délégués titulaires
- M. SVAHN Xavier et M. MANGÉ Christophe, délégués suppléants

Délibération n°26

Objet : Désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs – SIVOS de NEUVIC

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions régissant le fonctionnement du SIVOS de NEUVIC

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune de Saint-Germain du Salembre au sein du SIVOS de Neuvic ,

Vu qu'il est nécessaire d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Considérant que Madame le Maire propose que cette élection se fasse à la main levée et que le conseil Municipal y est favorable, à l'unanimité.

Vu les résultats de l'élection du délégué titulaire :

- M. MISCHIERI Pascal, 10 voix pour
- Majorité absolue : 10 voix
- M. MISCHIERI Pascal a été élu avec 10 voix

Vu les résultats de l'élection du délégué suppléant :

- M. PEYTOUREAU Pierre, 10 voix pour
- Majorité absolue : 10 voix
- M. PEYTOUREAU Pierre a été élu avec 10 voix

PROCLAME élus comme délégués de la commune de Saint-Germain du Salembre au sein du SIVOS de Neuvic :

- M. MISCHIERI Pascal et M. HASSE Fabrice, délégué titulaire
- M. PEYTOUREAU Pierre, délégué suppléant

Point sur la scierie :

Pascal Mischieri fait le point sur l'état d'avancement du projet de la scierie, 3 architectes ont été consultés :

- Cabinet Besse de Vergt,
- Cabinet Delaville de Verteillac
- Cabinet Lamothe Carine de la Jemaye

Nous nous sommes basés sur une estimation de travaux à 200 000 € HT,

Le cabinet Lamothe ne semblait pas intéressée, Les cabinets Besse et Delaville ont fait des propositions mais qui sont difficilement comparables car les missions chiffrées ne sont pas les mêmes, Pascal Mischieri doit donc recontacter ces 2 cabinets.

Point sur les bornes semi-enterrées :

Le groupe de travail sur les bornes semi-enterrées s'est réuni le 24 juin en présence de Jean Michel Magne, vice-président de la CCIYS, Celui-ci nous a fait part des enjeux et fait une explication sommaire sur la redevance incitative,

Il faut maintenant aller sur le terrain pour définir les emplacements, Ce travail sera fait en concertation avec les services techniques de la communauté de communes.

Questions diverses :

-Plantation du Mai :

Aurélien Cénatiempo émet l'idée de procéder à la plantation du mai, comme il est de tradition, Le Conseil Municipal opte pour la date du 19 septembre 2020.